

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022

**Convocation adressée aux Conseillers
par courrier le :**

13 décembre 2022

Effectif légal du Conseil : 23

Nombre de Conseillers :

En exercice : **23**

Présents : **18**

Votants : **23**

Résultats du vote :

Voix « POUR » : **23**

Voix « CONTRE » : **0**

Abstentions / blancs : **0**

Transmission en Préf. , le
Publié, affiché, notifié, le

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le 13 décembre 2022 par Madame le Maire, Mme DEVALLEE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice : Mme DEVALLEE Pascale, Mme FERRAND Claude, M. LEBREC Michel, Mme GOURON Claude, M. TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice, M. MAZET Franck, Mme COMMUNAL Renée, M. SIMONIN Denis, Mme BONZON Marie-Claude, M. FROGER David, M. CHAMPION Pierre, M. ROBIN Xavier, Mme DUBRAY Françoise, Mme HENNEQUET- ANTIER Christelle, Mme MERCIER Céline, Mme LABREVOIT Sandrine, Mme CHASLES Sophie, M. LESAGE Mathieu, M. BONZON Sébastien, Mme DELALEUF Marie, M. LANDAIS Romain, M. DEVALLEE Victorien, Mme ROUVRE Liliane.

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme CHASLES Sophie donne pouvoir à M. FROGER David
Mme DUBRAY Françoise donne pouvoir à Mme COMMUNAL Renée
Mme GOURON Claude donne pouvoir à Mme DEVALLEE Pascale
M. DEVALLEE Victorien donne pouvoir à M. TARBE Patrice
M. LEBREC Michel donne pouvoir à m. MAZET Franck

Etaient absents excusés :

Néant

Etaient absents non excusés :

Néant

Mme HENNEQUET- ANTIER Christelle a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,



DELIBERATION N° 50 / 2022

**NOUVEAU BAIL COMMERCIAL AVEC LA SOCIETE
« Ô PANIER GOURMAND »**

Madame le Maire évoque le renouvellement du bail commercial entre la commune de VERNOU et la société « Ô Panier Gourmand » représentée par M. Victor EVANGELISTA.

Outre les modalités juridiques propres à ce bail commercial, il convient de rappeler à l'assemblée que la durée du renouvellement est pour une durée de 9 années et que, pour rappel et suite au Conseil Municipal du 28 novembre 2022, le loyer a été fixé à 800 € mensuels TTC (délibération 44 / 2022).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, **à l'unanimité** :

- **Donne** son accord de principe de renouvellement du bail consenti par la Commune de Vernou-sur-Brenne à la société « Ô Panier Gourmand »
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce nouveau bail ou par délégation à M. TARBE Patrice, Adjoint à l'Urbanisme et aux Bâtiments

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



Madame le Maire,

Pascale DEVALLEE